

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

=====

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

=====

ARRETE TEMPORAIRE

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)

N° T67/2025

Le Maire de Corneilla-del-Vercol,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame CUBERES Emilie en date du 06/06/2025 qui souhaite effectuer des travaux en occupant temporairement le domaine public 68, Avenue des Genêts ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du **mardi 10 juin 2025, 8h00 au mercredi 11 juin 2025, 18h00** Madame CUBERES Emilie est autorisée à occuper temporairement le domaine public 68, Avenue des Genêts.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement (2 places de parking) ;

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

Madame CUBERES Emilie est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Corneilla-del-Vercol, le 06 juin 2025

P/Le Maire empêché

L'Adjoint,



Jean-Louis TORRES